

2025 : Nos engagements au Sneec-CFTC



Le Sneec-CFTC dialogue et négocie avec **toutes les instances nationales** (CNEAP/GOFPA ; MASA ; CCM ; ...), dans les régions et dans les établissements.

Le Sneec-CFTC défend **les salariés de droit privé et les agents de droit public.**

Le Sneec-CFTC, c'est **une information claire, accessible, personnalisée :**

- livret « Les essentiels »,
- Sneec[actus] & Sneec-Infos ;
- panneaux ;
- courriers personnalisés ;
- appli Sneec-CFTC
- des permanences dans les établissements.



Nos priorités en 2025 :

- L'augmentation des rémunérations pour tous
- Un salaire décent pour les Maîtres Auxiliaires
- Une médecine de prévention pour tous
- Le statut AESH pour les AVS
- La mise en place de la rupture conventionnelle
- La prise en compte des conditions de travail dans le Convention Collective.

NAO 2024 : Fin de non-recevoir



En raison du maintien de l'inflation à un niveau élevé, le Sneec-CFTC avait demandé **l'activation de la clause de revoyure pour la NAO 2024.**

Nous demandons notamment **l'actualisation du minimum conventionnel à + 3.25 % du SMIC.**

Le collègue employeur CNEAP-GOFPA s'y est opposé.

Une nouvelle décision qui ne va pas dans le sens d'une dynamique pour la branche, ni d'une réelle considération pour les salariés les moins payés.

DEMANDE DE PRINCIPE DES ENSEIGNANTS (DDP) ET MOBILITÉ



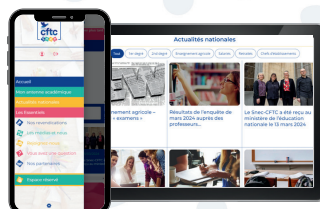
Si vous souhaitez :

- changer d'établissement (ou muter vers l'EN) ;
- baisser, augmenter votre contrat de travail ;
- prendre un congé (parental,...) ;
- partir à la retraite ou en retraite progressive ;
- démissionner.

Vous avez dû faire votre DDP **avant le 24 janvier 2025**. Les postes au mouvement seront publiés à la **mi-mars**. Il faudra confirmer sa DDP **fin mars**.



APPLI Sneec-CFTC :
+ proche de vous,
au quotidien



Téléchargez là
c'est **GRATUIT**

